



DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	8	3

**OBJET : 18-1 - DCM N°18-1 - ALLEE  
DES CIGALES - PARCELLE AO 040 -  
ACQUISITION A L'EURO AUPRES DE  
LA COPROPRIETE "LA ROSERAIE"**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

**3871/21**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage  
en Mairie,  
Le 23/12/2021  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le

**23 DEC. 2021**

Par délégation du Maire,  
L'Attachée principale territoriale,



  
Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté Egalité Fraternité

**VILLE D'ANTIBES**

**EXTRAIT**

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

**SEANCE DU VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2021**

Le vendredi 17 décembre 2021 à 15h00,  
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en  
date du 10/12/2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Serge  
AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra  
BADAOU-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M.  
Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa  
LELLOUCHE, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Françoise THOMEL, M. Xavier  
WIK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite  
BLAZY, M. Paul SASSI, M. Gerald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme  
Carole BONAUT, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT,  
Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme  
Nathalie GRILLI, Mme Stephanie FICARELLA, M. Marc ANFOSSO, M. Arnaud  
VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVAL, Mme Michèle MURATORE,  
Mme Khadija AOUAMI, Mme Djahida HEMADOU.

### Procurations :

M. Matthieu GILLI à M. Jean LEONETTI,  
Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL,  
M. Bernard MONIER à Mme Alexia MISSANA,  
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric DUPLAY,  
Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU à Mme Djahida HEMADOU,  
Mme Johanna SIMOES DA SILVA à Mme Nathalie DEPETRIS,  
M. Alain BERNARD à Mme Marika ROMAN,  
Mme Françoise VALLOT à M. Arnaud VIE

**Absents :** Mme Anaïs IMBERT, Mme Monique GAGEAN, M. Tanguy CORNEC.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été  
procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.  
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e)  
pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.  
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Afin de régulariser le statut juridique de l'allée des Cigales, concernée par un emplacement réservé, référencé 24 CO 11 au PLU en vigueur et de l'incorporer au domaine public auquel elle doit appartenir, la Commune a entamé des négociations amiables avec les différents propriétaires en vue d'acquérir les emprises en nature de trottoir et de chaussée.

Les copropriétaires de l'immeuble « LA ROSERAIE » concernés par une emprise d'environ 285 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle AO 0040, ont accueilli favorablement le projet.

Aux termes de leur assemblée générale du 30 juin 2021, résolution n°16, les copropriétaires ont approuvé la cession de l'emprise au bénéfice de la Commune au prix d'UN EURO dès l'instant où il s'agit d'une emprise en nature de voirie, qui n'a aucune valeur marchande du sol conformément à la jurisprudence constante des Tribunaux compétents.

Tous les frais liés à cette cession seront à la charge de la Commune. La superficie exacte sera établie par géomètre expert.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

APRES que M. DELIQUAIRE a fait part de son intention de ne pas prendre part au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL

**A l'unanimité des suffrages exprimés.**

- **ACCEPTE** la cession d'une parcelle de terrain pour 285 m<sup>2</sup> environ appartenant au syndicat des Copropriétaires de « LA ROSERAIE », allée des Cigales à Antibes à détacher de la parcelle cadastrée AO 0040 et dont la superficie exacte sera établie par un géomètre expert ;

- **DIT** que cette cession est réalisée pour le prix d'UN euro ;

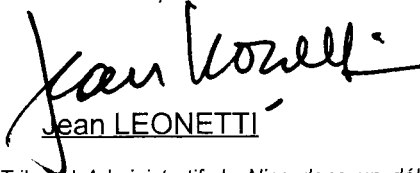
- **DIT** que les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de la Commune ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y relatif à intervenir.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N.18-1 - ALLEE DES CIGALES - PARCELLE AO 040 - ACQUISITION A L'EURO AUPRES DE LA COPROPRIETE "LA ROSERAIE"

---

**Date de transmission de l'acte :** 23/12/2021

**Date de réception de l'accusé de réception :** 23/12/2021

---

**Numéro de l'acte :** 746420 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20211217-746420-DE

---

**Date de décision :** 17/12/2021

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.1. Acquisitions